

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE NICE COTE D'AZUR
REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 24 octobre 2008**

La séance est ouverte à 10 h
sous la présidence de monsieur Christian ESTROSI,
président de la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je vous propose de désigner monsieur Hervé PAUL en qualité de secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Monsieur Hervé PAUL procède à l'appel des membres du bureau communautaire.

M. PAUL.- Le quorum est atteint, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Pour commencer, je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2008.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de notre règlement intérieur et notamment de son article 18, je vous demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- 1) Développement des autoroutes de la mer et adhésion à l'association Cercle pour l'optimodalité en Europe.
- 2) Dotation de solidarité communautaire 2008 pour la commune de La Trinité.

Y a-t-il une opposition à ce que ce soit rajouté à l'ordre du jour ?

Pas d'opposition.

C'est donc adopté.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,
PRESIDENT**

**0.1 Commission consultative des services publics locaux -
Constitution de la commission**

Il s'agit de la constitution de cette commission qui comprend 19 élus titulaires représentants de l'assemblée délibérante et 19 élus suppléants, ainsi que 19 représentants d'associations (un titulaire et un suppléant).

Il s'agit donc de désigner ces représentants.

S'agissant de notre assemblée, j'ai souhaité bien entendu que l'opposition siège au sein de cette commission avec un représentant titulaire et un représentant suppléant. Notre collègue Christian IACONO a également souhaité que madame Catherine ALINAT, élue de l'opposition à Vence, siège en qualité de suppléante.

Si personne ne s'y oppose, je soumettrai à votre approbation la liste des 19 élus titulaires et 19 élus suppléants qui vous a été distribuée à l'instant, sans que nous procédions au vote à bulletin secret.

Pas d'opposition sur la procédure ?

Aucune opposition

Concernant les associations, la liste vous a également été communiquée. Toutes ces associations ont accepté de siéger au sein de cette commission. Dix-huit en étaient déjà membres et, pour compléter la liste, j'ai proposé à l'association des amis et parents d'enfants inadaptés des Alpes-Maritimes (ADAPEI) de faire partie de cette commission.

Je vous propose donc d'approuver la liste des 19 élus titulaires et 19 élus suppléants représentant notre assemblée et la liste des 19 associations appelées à siéger au sein de cette commission.

La délibération n° 0.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sont désignés pour représenter la Communauté d'Agglomération à la commission consultative des services publics locaux :

Titulaires

- Louis NEGRE
- Eric CIOTTI
- Antoine VERAN
- Hervé PAUL
- Jean-Auguste ICART
- Gérard GROSGOGEAT
- Michel MEINI
- Pierre-Paul LEONELLI
- Julien MARTINEZ
- Alain MANZONE
- Gilbert ANDREO
- Hélène PELTIER
- Roger MARTIN
- Bernard NEPI
- Lauriano AZINHEIRINHA
- Henri GRIOT
- Marie ZARTARIAN
- Benoît KANDEL
- Paul CUTURELLO

Suppléants

- Hervé SPIELMANN
- Eric BORGHINI
- Bernard BAUDIN
- Jacques DEJEANDILE
- Pascale FERRALIS
- Philippe SOUSSI
- Nadia LEVI
- Jean-Paul FABRE
- Raymond MICHEL
- Denis SARETTA
- Henri ROUX
- Marlène CESARINI
- Armand PICCHI
- Isabelle BRES
- Bertrand GASIGLIA
- Jacques LE VERGÉ
- Catherine ALINAT
- Claude CALIMAR
- Robert INJEY

Associations membres de la CCSPLC

- Association sportive des PTT de Nice (ASPTT)
- Association syndicale libre pour l'assainissement de Falicon
- Association sportive de Saint-Martin-du-Var
- Association municipale des sports et loisirs de Levens
- Union sportive de Cagnes
- Association Valentin Haüy
- Fédération nationale des associations des usagers des transports
- Les Droits du piéton pour une cité humaine
- Fédération du commerce niçois
- Association de défense de l'environnement niçois
- Association des paralysés de France
- Association des tramophiles de la Côte d'Azur
- Centre de découverte du monde marin
- Association des naturalistes de Nice et des Alpes-Maritimes
- Groupement des CEDAC
- Association la Semeuse
- UFC-Que Choisir
- Association Art et Culture
- ADAPEI (Association des amis et parents d'enfants inadaptés) des Alpes-Maritimes

0.2 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2008 - Avenant n° 1 à la convention avec la commune de Saint-Martin-du-Var - Modification de la liste des opérations

Il s'agit d'accepter un montant de 64 496 euros en remplaçant l'opération initiale par l'acquisition d'un terrain au quartier des Condamines destiné à la construction d'un programme de logements sociaux pour actifs.

La délibération n° 0.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

0.3 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2008 - Affectation d'une première tranche - Convention avec la commune de Colomars

Il s'agit d'affecter à la commune de Colomars une première tranche de fonds de concours d'un montant de 74 927 euros pour le financement des travaux de construction du groupe scolaire des Serraires.

La délibération n° 0.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

0.4 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2008 - Affectation du solde - Convention avec la commune de Colomars

Dans le même domaine, il s'agit d'affecter à Colomars le solde de fonds de concours d'un montant de 6 727 euros au financement de la mise en œuvre d'une micro-station d'épuration à l'école de la Sirole.

La délibération n° 0.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

0.5 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2008 - Affectation - Convention avec la commune de Levens

Il s'agit d'affecter le fonds de concours 2008 à Levens, d'un montant de 92 124 euros, au financement de l'opération de réhabilitation de la maison des sports et loisirs des Prés.

La délibération n° 0.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

o.6 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2008 attribué à la commune de La Trinité - Modification des conditions de règlement

Il s'agit d'un fonds de concours 2008 attribué à La Trinité pour les opérations de construction d'un établissement multi-accueil et de sécurisation de son accès, pour un montant de 135 358 euros. Ce montant sera versé à la commune au vu des paiements effectués par celle-ci au SIVOM du Val de Banquière.

La délibération n° o.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

o.7 Développement des autoroutes de la mer - Association Cercle pour l'optimodalité en Europe (COE) - Adhésion

Il s'agit d'une subvention pour le développement des autoroutes de la mer et l'adhésion à l'association Cercle pour l'optimodalité en Europe.

Pourquoi avons-nous souhaité rajouter cette délibération ?

Il y a un débat parlementaire sur le Grenelle de l'environnement et j'ai fait adopter un amendement renforçant les dispositions prévues dans le Grenelle de l'environnement sur les autoroutes de la mer, pour qu'il y ait une politique spécifique à la Méditerranée par rapport au problème de transport de marchandises auquel nous sommes confrontés sur les autoroutes. Je remercie Rudy SALLES et Eric CIOTTI d'y avoir apporté leur contribution.

C'est donc un message puissant et fort que nous envoyons pour agir pour la dépollution, développer les autoroutes de la mer, favoriser la protection civile, encourager l'énergie solaire, augmenter les échanges universitaires et les formations à distance, aider les PME qui s'impliquent dans ce domaine.

Avec le Cercle pour l'optimodalité, présidé par Philippe MANGEARD, niçois de surcroît, et à l'origine avec le système Modalhor, de l'autoroute ferroviaire Perpignan-Bettembourg, il est proposé d'installer son siège sur l'optimodalité en Europe spécifique à la Méditerranée au cœur de l'opération d'intérêt national de notre communauté.

C'est la raison pour laquelle décider tout de suite c'est prendre les devants sur Marseille qui pourrait être tentée de tout faire pour récupérer l'installation du siège, c'est avoir la garantie en retour qu'il s'installera bien chez nous, et je veillerai à ce que la ville de Nice et le Conseil général complètent cet effort.

Y a-t-il une opposition sur le principe ?

Aucune opposition

Le principe est donc adopté.

Il vous est demandé :

- d'approuver l'adhésion au Cercle pour l'optimodalité en Europe, la cotisation s'élevant à 25 000 euros ;
- de proposer le portage par l'OIN des actions visant à développer le nouveau concept des autoroutes de la mer en accueillant notamment le comité des autoroutes de la mer, nouvelle entité, regroupant des acteurs économiques spécialisés dans le transport maritime ainsi que des institutions compétentes.

C'est un signe fort qui envoie déjà un message concernant Eco-vallée.

La délibération n° 0.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Nous passons aux rapports de Louis Nègre.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR LOUIS NEGRE,
PREMIER VICE-PRESIDENT**

- 1.1 Ligne 1 de tramway - Acquisition complémentaire d'une parcelle de terrain de 17 m² appartenant à la copropriété « résidence du Domaine de Falicon »**
- 1.2 Construction d'un bâtiment de recherche à l'observatoire de la Côte d'Azur - Participation financière - Convention avec la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur**
- 1.3 Soutien à l'association du pôle « industries de la créativité et innovation » - Convention cadre**
- 1.4 Maintien du régime indemnitaire des agents transférés au sein de la Communauté - Application de l'article L.5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales**
- 1.5 Fixation d'une indemnité accessoire au profit de deux agents**
- 1.6 Frais de représentation - Actualisation de la délibération n° 17.12 du bureau communautaire du 20 mars 2006**

- 1.7 Modification n° 19 du tableau des effectifs**
- 1.8 Nouvel organigramme général de l'administration communautaire**
- 1.9 Recrutement pour un poste existant d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions de directeur adjoint au sein de la direction tramway**
- 1.10 Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions de directeur des bâtiments communautaires**
- 1.11 Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions de directeur des services administratifs du cabinet du président**
- 1.12 Nouvelles modalités de la journée de solidarité - Avenant n° 2 à l'accord cadre sur le temps de travail**
- 1.13 Plan de déplacements entreprises**

Sur ces rapports 1.1 à 1.13, y a-t-il des questions à poser à Louis Nègre ?

Pas de question. Je mets donc aux voix.

Les délibérations n° 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 1.7, 1.8, 1.9, 1.10, 1.11, 1.12 et 1.13, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR HENRI REVEL,
VICE-PRESIDENT**

- 2.1 Versement d'une indemnité de conseil à monsieur Williams Labat receveur des finances de Nice municipale**
- 2.2 Remboursement à la commune de Nice des primes d'assurance automobile échues dans le cadre de la convention de mandat de gestion provisoire du 27 février 2002**

- 2.3 Syndicats intercommunaux - Conventions de mandat de gestion provisoire**
- 2.4 Acquisition de prestations d'agences de voyages - Lancement d'une procédure adaptée**
- 2.5 Travaux de production chaud/froid et de ventilation dans divers sites communautaires - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 2.6 Travaux de maçonnerie dans divers sites communautaires - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 2.7 Projet de rénovation urbaine du quartier des Moulins à Nice - Participation financière à la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale de relogement mise en place par l'office public de l'habitat Côte d'Azur Habitat**

Sachant que lorsque nous passerons au vote, madame Dominique ESTROSI-SASSONE, messieurs Eric CIOTTI et Benoit KANDEL, membres du conseil d'administration de Côte d'Azur Habitat, ne participeront pas au vote.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Eric CIOTTI n'est plus membre du conseil d'administration. Il en était membre lors de la première composition, avant le changement de statut.

M. LE PRESIDENT.- Vous notez que monsieur COLOMAS ne participera pas au vote.

- 2.8 Développement de l'habitat - Attribution d'une subvention à l'office public de l'habitat Côte d'Azur Habitat pour la réhabilitation de 340 logements Saint-Roch « Le Vieux » 76 boulevard Virgile Barel à Nice - Affectation de l'aide à la pierre et affectation de l'autorisation de programme PLH 2007 - Avenant de prorogation**

Là encore, madame Dominique ESTROSI-SASSONE, messieurs Honoré COLOMAS et Benoit KANDEL ne participeront pas au vote.

Y a-t-il des questions à poser sur ces dossiers soit à Henri REVEL qui en est le rapporteur, soit à Dominique ESTROSI-SASSONE puisqu'il y a des sujets spécifiques à Côte d'Azur Habitat ?

Pas de question. Je mets aux voix ces dossiers.

Les délibérations n° 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les délibérations n° 2.7 et 2.8, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique ESTROSI-SASSONE et messieurs Honoré COLOMAS et Benoit KANDEL, membres du conseil d'administration de Côte d'Azur Habitat, ne prennent pas part au vote.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR ERIC CIOTTI,
VICE-PRESIDENT**

- 5.1 Ligne 2 de tramway - Marché d'études préalables à la déclaration d'utilité publique - Études préliminaires avancées du tracé promenade**
- 5.2 Foire de Nice 2009 - Constitution d'un groupement de commandes avec la ville de Nice et la société ST2N - Convention**
- 5.3 Nice Méridia - Résiliation d'un marché de travaux d'équipements pour l'éclairage public des voies 3A, 3B et 6**
- 5.4 Opération de travaux de désamiantage, de démolition et de terrassement de bâtiments communautaires sur la zone d'activité économique de Nice Méridia et le pôle d'échanges de Saint-Augustin - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 5.5 Plan de prévention des risques inondation du fleuve Var - Avis sur le porter à connaissance du projet**
- 5.6 Maîtrise d'œuvre urbaine de la plaine du Var - Étude pour la définition de la stratégie urbaine de la plaine du Var - Lancement de marchés de définition**
- 5.7 Élaboration d'un cadre de référence pour la qualité environnementale de la plaine du Var - Demande de subventions - Lancement d'un appel d'offres ouvert**

Sur tous ces dossiers, y a-t-il des questions à poser à monsieur Eric CIOTTI ?

Pas de question. Je mets aux voix ces dossiers.

Les délibérations n° 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6 et 5.7, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR ANTOINE VERAN,
VICE-PRESIDENT**

10.1 Maintenance du progiciel de gestion financière et de ses modules et acquisition de modules complémentaires - Marché négocié sans publicité préalable et mise en concurrence

La délibération n° 10.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR HERVE PAUL,
VICE-PRESIDENT**

13.1 Commune de Nice - Travaux d'extension du réseau d'eau potable communautaire vallon Sabatier (opération n° 272) - Modification de la délibération n° 13.1 du bureau communautaire du 17 septembre 2008

13.2 Commune de Cagnes-sur-Mer - Travaux de réhabilitation de la cuve rectangulaire de 1500 m³ du réservoir des Collettes (opération n° 320) - Lancement d'un appel d'offres ouvert

13.3 Commune de Tourrette-Levens chemin de la Gabre - Travaux de réhabilitation et d'extension du réseau d'assainissement (opération TOLo6) et de renforcement du réseau d'eau potable (opération n° 431) - Modification de la délibération n° 7.13 du conseil communautaire du 28 janvier 2008

- 13.4 Travaux de réhabilitation sans tranchée des ouvrages d'assainissement non visitables sur le territoire communautaire - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 13.5 Commune de Nice - Travaux d'extension du réseau d'eaux usées dans le chemin des Sablières (opération NIC065) - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 13.6 Commune de Nice - Travaux de réhabilitation des ouvrages d'assainissement visitables du quartier des musiciens (opération NIC164) - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 13.7 Commune de Nice - Travaux d'extension du réseau d'assainissement chemin de la Tramontane (opération NIC169) - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 13.8 Fourniture de matériels d'éclairage public « candélabres et lanternes » - Information sur le choix des attributaires - Autorisation de signature du marché**

Y a-t-il des questions à poser à monsieur Hervé PAUL ?

Pas de question. Je mets aux voix ces dossiers.

Les délibérations n° 13.1, 13.2, 13.3, 13.4, 13.5, 13.6, 13.7 et 13.8, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME DOMINIQUE ESTROSI-SASSONE,
VICE-PRESIDENTE**

- 15.1 Développement de l'habitat - Attribution d'une subvention à la société d'habitat et logement des Alpes-Maritimes SOHLAM pour la réalisation d'un logement en acquisition-amélioration en prêt locatif aidé d'intégration « 59 boulevard Pasteur » à Nice - Affectation de l'aide à la pierre et affectation de l'autorisation de programme PLH 2008**

- 15.2 Développement de l'habitat - Attribution d'une subvention à la société d'habitat et logement des Alpes-Maritimes SOHLAM pour la réalisation d'un logement en acquisition-amélioration en prêt locatif aidé d'intégration « 48 route de Grenoble » à Nice - Affectation de l'aide à la pierre et affectation de l'autorisation de programme PLH 2008**
- 15.3 Développement de l'habitat - Attribution d'une subvention à la société d'habitat et logement des Alpes-Maritimes SOHLAM pour la réalisation d'un logement en acquisition-amélioration en prêt locatif aidé d'intégration « 4 ruelle de Belgique » à Nice - Affectation de l'aide à la pierre et affectation de l'autorisation de programme PLH 2008**
- 15.4 Développement de l'habitat - Agrément et attribution d'une subvention à l'immobilière des chemins de fer ICF Sud-Est Méditerranée pour l'acquisition-amélioration de 17 logements en prêt locatif à usage social et 5 logements en prêt locatif aidé d'intégration 8/10 boulevard Raimbaldi à Nice - Affectation de l'autorisation de programme PLH 2008 - Affectation des crédits « pierre » 2008**
- 15.5 Contrat urbain de cohésion sociale de Nice - Participation financière à la mise en œuvre d'actions portées par des associations au titre de l'année 2008**
- 15.6 Contrat urbain de cohésion sociale de La Trinité - Action « contrat local d'accompagnement à la scolarité 2008/2009 » - Demande de subvention**
- 15.7 Contrat urbain de cohésion sociale de La Trinité - Action « financement du poste de chef de projet année 2008 » - Demande de subvention**
- 15.8 Contrat urbain de cohésion sociale de Cagnes-sur-Mer - Octroi d'une subvention à l'association Montjoye**
- 15.9 Contrat urbain de cohésion sociale de Cagnes-sur-Mer - Octroi d'une subvention à l'association Passions**
- 15.10 Contrat urbain de cohésion sociale de Cagnes-sur-Mer - Octroi d'une subvention à l'association Reflets**
- 15.11 Contrat urbain de cohésion sociale de Cagnes-sur-Mer - Octroi d'une subvention à l'association ISI**

15.12 Contrat urbain de cohésion sociale de Cagnes-sur-Mer - Financement d'un poste de chef de projet - Demande de subvention

Y a-t-il des questions à poser à madame ESTROSI-SASSONE ?

Pas de question. Je mets aux voix ces délibérations.

Les délibérations n° 15.1, 15.2, 15.3, 15.4, 15.5, 15.6, 15.7, 15.8, 15.9, 15.10, 15.11 et 15.12, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Nous avons encore un dossier important qui exige une grande solidarité de la part de tous les membres du bureau. Je le présente en rajout à l'ordre du jour.

2.9 Dotation de solidarité communautaire 2008

Lors du conseil des maires, notre collègue Jean-Louis SCOFFIE, maire de La Trinité, qui est confronté dans la crise bancaire actuelle à un refus de soutien et de prêt de la part de Dexia de 1,2 million d'euros, a sollicité à titre exceptionnel le soutien solidaire de notre communauté.

Nous en avons discuté, Jean-Louis SCOFFIE nous a exposé ses difficultés, ce qu'il peut renouveler maintenant devant le bureau.

Je rappelle que, historiquement, en 2001, Jean-Louis SCOFFIE a récupéré une situation très difficile, très délicate à La Trinité. Il a engagé le redressement de La Trinité, il a réussi à réaliser des équipements publics qui faisaient défaut, il a réformé des équipements très coûteux engagés par la précédente municipalité et que nous avons souhaité, notamment avec Alain FRERE, accompagner avec le Conseil général. En même temps, si nous ne l'aidons pas à passer ce cap, alors que le choix avait été fait en 2001 de ne pas accepter la tutelle de l'État, il sera face à une situation très délicate.

A l'unanimité du conseil des maires, il y a eu un avis favorable à vous présenter ce rapport en rajout à l'ordre du jour de notre bureau communautaire.

Je vais bien sûr laisser le soin à Jean-Louis SCOFFIE de vous en dire un mot, c'est un sujet qui mérite que chacun ait la bonne information, et ensuite je vous proposerai de poser des questions, d'intervenir, de faire connaître votre avis et d'adopter cette délibération conformément à l'avis du conseil des maires.

M. SCOFFIE.- Comme je l'indiquais tout à l'heure au conseil des maires, je rappellerai très brièvement que lorsque nous avons récupéré politiquement La Trinité en 2001, nous nous sommes naturellement retrouvés confrontés à des difficultés considérables et, à l'époque, ne pouvant m'en sortir raisonnablement,

j'ai proposé à monsieur le préfet d'alors une mise sous tutelle qui n'a pas été acceptée pour de nombreuses raisons et l'on m'a demandé de bien vouloir tenir.

La raison pour laquelle je proposais naturellement la mise sous tutelle, c'est que nous étions au maximum des taux d'imposition français, nous ne pouvions absolument pas récupérer quoi que ce soit là-dessus. Nous avons une situation assez paradoxale, le rapport de l'annuité de la dette sur les recettes réalisées représentait plus de 25 % et tout cela, en vérité, s'enchaînait d'une manière assez grotesque. On nous a dit qu'il fallait quand même tenir et que l'on essaierait de nous aider.

Aujourd'hui, nous sommes face notamment à des incidences dues à une gestion passée, qui se traduisent par l'obligation de reverser environ 800 000 euros en raison d'une importante problématique sur le stade, etc. Ce sont des procédures qui datent de l'époque et, aujourd'hui, nous sommes confrontés à une difficulté qui représente globalement un montant de 800 000 euros.

Nous sommes aussi confrontés à une difficulté avec Dexia. Comme chacun le sait, les banques ont démontré une certaine frilosité, plus particulièrement Dexia, et cela nous met donc dans une position de trésorerie assez délicate.

C'est la raison pour laquelle j'ai sollicité votre concours, de façon à pallier, en tout cas pour un moment, ce déficit de trésorerie que je ne vois pas comment surmonter tout seul.

J'ai résumé la situation, je peux entrer dans le détail si quelqu'un le souhaite.

M. LE PRESIDENT.- Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Pas de demande de prise de parole ?

Je vous propose donc que nous apportions ce soutien solidaire à la commune de La Trinité pour un montant de 600 000 euros que sollicitent le maire et le conseil municipal. Y a-t-il des oppositions ?

La délibération n° 2.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Ce soutien est donc accordé unanimement et solidairement, mon cher Jean-Louis.

M. SCOFFIÉ.- Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose que nous nous retrouvions le vendredi 28 novembre à 10 h pour notre prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 25